L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 AOUT 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeur-Propriétaire :
G. F. WEISSE. N. RUQUOIS.
A. DUVERGER. S. HARBY.
N° 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 9 AOUT 1854.

LES MOHICANS DE PARIS.

Tous les abonnements nouveaux, faits dans l'occurrent du présent mois, recevront gratuitement, et à titre de prime, les deux premiers volumes des MOHICANS DE PARIS, déjà publiés.

LA VIEILLE AFFAIRE DU BLACK WARRIOR.

Une dépêche télégraphique nous a déjà fait connaître la teneur du message que le président a transmis au Congrès, le 1er août, en réponse à la résolution qui lui demandait des renseignements sur l'état de nos relations avec l'Espagne. Les pièces qui accompagnent ce document n'ont rien ajouté à ce qu'il nous importait de savoir. Le président n'a pas cru devoir entrer dans les détails de la négociation qui a eu lieu à Madrid entre M. Soulé et le ministre espagnol, M. Calderon de la Barca. Il s'est borné à dire que M. Soulé avait reçu des instructions conformes à celles qui ont été communiquées au Congrès dans le message du 15 mars dernier concernant nos relations avec le gouvernement espagnol, qui, dans son opinion, peut rendre justice à nos suggestions contenues dans le dit message touchant l'urgence de mesures propres à protéger l'agrandissement de notre puissance maritime, et à assurer à notre commerce et à notre navigation la sécurité nécessaire pour leur développement progressif dans le golfe du Mexique et les mers adjacentes.

Quant à la position de l'île de Cuba, et à ce qu'il importe à notre tranquillité qu'elle ne tombe pas entre les mains de quelque puissance européenne, il n'en a pas été question dans le message du président. Il a dû se borner à dire que les négociations à ce sujet avaient été suspendues, et qu'il ne pouvait pas en dire davantage. Il est probable que M. Soulé a reçu l'ordre de ne pas pousser plus loin ses démarches, et de ne pas insister sur la nécessité d'aviser aux mesures recommandées par les circonstances.

Le président n'a pas cru devoir demander une loi extraordinaire pour donner au Congrès les moyens de parer aux éventualités qui peuvent survenir. Quels sont ces moyens ? Il n'en a pas indiqué, mais on sait ce qu'il désire. On n'a qu'à se rappeler les chambres de mai dernier, et ce que tout le pouvoir constitutionnel de l'Union fit alors pour empêcher l'accomplissement d'une pareille violation de la loi et de cette nation foi du plus petit dépendent également les relations amicales de la nation avec l'Espagne. Quelques-uns des membres de cette législature se rappelleront sans doute que la sagesse de cette disposition du pouvoir constitutionnel fut contestée à cette époque par ceux qui, à tort ou à raison, croyaient que l'intérêt et l'honneur de la nation commandaient au pays de recourir aux mesures les plus énergiques pour obtenir satisfaction. Mais ces exagérations n'ont pas prévalu, et il est satisfaisant que le Congrès se prononçât, en 1854, comme il avait permis à de simples particuliers d'entraver les opérations de l'un et d'user de la force contre l'autre.

Il est inutile d'ajouter qu'il n'est rien survenu depuis le premier message pour rendre moins opportunes toutes les mesures alors proposées, ou pour diminuer l'urgence des mesures provisoires qu'il a pris la liberté de suggérer à l'attention du Congrès.

Washington, 1er août 1854.

Il est impossible de trouver une pièce publique plus laconique et plus décidée que celle que M. Pierce a adressée aux Cortès en leur envoyant un message qui n'apprendra absolument rien aux chambres. Qu'en sont nos relations avec l'Espagne ? Au point où elles en étaient avant le départ dernier. C'est-à-dire que le cabinet de Madrid refuse d'accorder aux États-Unis la satisfaction demandée par le président. Mais s'il en est ainsi et puisque M. Pierce est persuadé de la justice de notre cause, pourquoi ne demande-t-il pas au Congrès l'autorisation d'user immédiatement de rigueur ? Il paraît vouloir montrer sa susceptibilité à propos de la dernière insulte, à nous semble qu'il fait preuve d'une singulière déférence pour l'orgueil castillan vis-à-vis de l'Espagne. Voilà plus de quatre mois qu'il essuie les procédés les plus humiliants de la part du gouvernement espagnol, et il continue à traiter avec une patience exemplaire. Un secrétaire du cabinet de Madrid, il y a quelques jours, déclarait qu'il ne voulait pas même entendre parler d'indemnité, et M. Pierre, qui paraît être si mauvais juge de la susceptibilité du gouvernement espagnol, propose d'appuyer les négociations ultérieures par une démonstration qui n'est laissée à la discrétion aucun doute sur les intentions du gouvernement américain. Mais non, M. Pierre n'aurait pas pu faire peut-être encore le silencieux sur ces mots : « Il est inutile... »

Il paraît peu recommandable aucune mesure aux chambres. Il est bon à leur dire que l'Espagne persiste dans son refus de donner satisfaction aux États-Unis. Mais alors il y aurait, ce nous semble, quelque chose à faire. Lorsque l'on est convaincu de la bonté de sa cause et que l'on a épuisé tous les moyens d'arriver à une solution pacifique, il faut se la faire soi-même. Quand on a tout perdu excepté l'honneur et la justice, il est élémentaire de maintenir l'un et de réclamer l'autre. Mais le sait bien M. Pierce pour rompre avec l'Espagne.

Notre ambassadeur est encore à Madrid. Y a-t-il par ordre de M. Pierce pour continuer avec la diplomatie espagnole une lutte aussi humiliante et sans profit ?

Voilà ce que le président eut dû expliquer dans son message. Après avoir annoncé qu'il ne pouvait rien obtenir de l'Espagne, il eut été logique d'ajouter que le mieux était de rappeler M. Soulé et notre représentation immédiate au cabinet de Madrid. Mais il en est tout autrement. Le président porte à notre gouvernement espagnol la sommation de satisfaire aux réclamations de nos nationaux, et il se borne à déclarer que la question est pendante. Il ne dit pas si son intention est de rappeler M. Soulé, qui est une des premières choses à faire dans la nécessité d'aviser aux mesures recommandées par les circonstances.

Le président n'a pas cru, demande une fois encore, devoir demander aux Cortès les moyens de parer aux éventualités qui peuvent survenir. Quels sont ces moyens ? Il ne les indique pas, mais on sait ce qu'il désire. On n'a qu'à se rappeler les chambres de mai dernier, et ce que tout le pouvoir constitutionnel de l'Union fit alors pour empêcher l'accomplissement d'une pareille violation de la loi et de cette nation foi du plus petit dépendent également les relations amicales de la nation avec l'Espagne. Quelques-uns des membres de cette législature se rappelleront sans doute que la sagesse de cette disposition du pouvoir constitutionnel fut contestée à cette époque par ceux qui, à tort ou à raison, croyaient que l'intérêt et l'honneur de la nation commandaient au pays de recourir aux mesures les plus énergiques pour obtenir satisfaction. Mais ces exagérations n'ont pas prévalu, et il est satisfaisant que le Congrès se prononçât, en 1854, comme il avait permis à de simples particuliers d'entraver les opérations de l'un et d'user de la force contre l'autre.

Il est inutile d'ajouter qu'il n'est rien survenu depuis le premier message pour rendre moins opportunes toutes les mesures alors proposées, ou pour diminuer l'urgence des mesures provisoires que j'ai pris la liberté de suggérer à l'attention du Congrès.

FRANKLIN PIERCE.

Washington, 1er août 1854.

Il est impossible de trouver une pièce publique plus laconique et plus décidée que celle que M. Pierce a adressée aux Cortès en leur envoyant un message qui n'apprendra absolument rien aux chambres. Qu'en sont nos relations avec l'Espagne ? Au point où elles en étaient avant le départ dernier. C'est-à-dire que le cabinet de Madrid refuse d'accorder aux États-Unis la satisfaction demandée par le président. Mais s'il en est ainsi et puisque M. Pierce est persuadé de la justice de notre cause, pourquoi ne demande-t-il pas au Congrès l'autorisation d'user immédiatement de rigueur ? Il paraît vouloir montrer sa susceptibilité à propos de la dernière insulte, à nous semble qu'il fait preuve d'une singulière déférence pour l'orgueil castillan vis-à-vis de l'Espagne. Voilà plus de quatre mois qu'il essuie les procédés les plus humiliants de la part du gouvernement espagnol, et il continue à traiter avec une patience exemplaire. Un secrétaire du cabinet de Madrid, il y a quelques jours, déclarait qu'il ne voulait pas même entendre parler d'indemnité, et M. Pierce, qui paraît être si mauvais juge de la susceptibilité du gouvernement espagnol, propose d'appuyer les négociations ultérieures par une démonstration qui n'eut laissé à la discrétion aucun doute sur les intentions du gouvernement américain. Mais non, M. Pierce n'aurait pas pu faire peut-être encore le silencieux sur ces mots : « Il est inutile... »

Il paraît peu recommandable aucune mesure aux chambres. Il est bon à leur dire que l'Espagne persiste dans son refus de donner satisfaction aux États-Unis. Mais alors il y aurait, ce nous semble, quelque chose à faire. Lorsque l'on est convaincu de la bonté de sa cause et que l'on a épuisé tous les moyens d'arriver à une solution pacifique, il faut se la faire soi-même. Quand on a tout perdu excepté l'honneur et la justice, il est élémentaire de maintenir l'un et de réclamer l'autre. Mais le sait bien M. Pierce pour rompre avec l'Espagne.

Notre ambassadeur est encore à Madrid. Y a-t-il par ordre de M. Pierce pour continuer avec la diplomatie espagnole une lutte aussi humiliante et sans profit ?

Voilà ce que le président eut dû expliquer dans son message. Après avoir annoncé qu'il ne pouvait rien obtenir de l'Espagne, il eut été logique d'ajouter que le mieux était de rappeler M. Soulé et notre représentation immédiate au cabinet de Madrid. Mais il en est tout autrement. Le président porte à notre gouvernement espagnol la sommation de satisfaire aux réclamations de nos nationaux, et il se borne à déclarer que la question est pendante. Il ne dit pas si son intention est de rappeler M. Soulé, qui est une des premières choses à faire dans la nécessité d'aviser aux mesures recommandées par les circonstances.

Le président n'a pas cru devoir demander une loi extraordinaire pour donner au Congrès les moyens de parer aux éventualités qui peuvent survenir. Quels sont ces moyens ? Il ne les indique pas, mais on sait ce qu'il désire. On n'a qu'à se rappeler les chambres de mai dernier, et ce que tout le pouvoir constitutionnel de l'Union fit alors pour empêcher l'accomplissement d'une pareille violation de la loi et de cette nation foi du plus petit dépendent également les relations amicales de la nation avec l'Espagne. Quelques-uns des membres de cette législature se rappelleront sans doute que la sagesse de cette disposition du pouvoir constitutionnel fut contestée à cette époque par ceux qui, à tort ou à raison, croyaient que l'intérêt et l'honneur de la nation commandaient au pays de recourir aux mesures les plus énergiques pour obtenir satisfaction. Mais ces exagérations n'ont pas prévalu, et il est satisfaisant que le Congrès se prononçât, en 1854, comme il avait permis à de simples particuliers d'entraver les opérations de l'un et d'user de la force contre l'autre.

Il est inutile d'ajouter qu'il n'est rien survenu depuis le premier message pour rendre moins opportunes toutes les mesures alors proposées, ou pour diminuer l'urgence des mesures provisoires que j'ai pris la liberté de suggérer à l'attention du Congrès.

FRANKLIN PIERCE.

Washington, 1er août 1854.

Il est impossible de trouver une pièce publique plus laconique et plus décidée que celle de M. Pierce à adresser